

	PROGRAMME DE FORMATION	FOR 05.10.30
	GERER LES RISQUES AMIANTE LORS D'INTERVENTIONS EN SOUS-SECTION 4	Version 02
	PERSONNEL ENCADREMENT DE CHANTIER - Formation Préalable	03/05/2021

PROGRAMME DE FORMATION PRG_30_FEC-P

Permettre au stagiaire ayant la fonction d'Encadrement de Chantier d'appliquer l'organisation et de mettre en œuvre les moyens de prévention du risque amiante lors de toute intervention sur des matériaux, des équipements, des matériels ou des articles susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante (Activités dites de Sous-Section 4) et d'assurer la protection des travailleurs, des tiers et de l'environnement.

<p>Public Cible : Personnel d'Encadrement de Chantier : Est défini comme Encadrement de Chantier, tout travailleur ayant, au sein de l'entreprise, les compétences nécessaires pour diriger et coordonner l'exécution des travaux, mettre en œuvre le mode opératoire.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Situer ses missions, ses actions et ses responsabilités dans le cadre d'une intervention amiante Sous-Section 4. • Encadrer la mise en œuvre pour toute intervention Sous-Section 4 des moyens de prévention définis par l'encadrement technique. • Développer ses compétences en prévention. <p>Domaines de Compétence développés :</p> <p><u>DC 1 – Conduire l'intervention en cohérence avec la démarche de prévention du risque amiante :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier le risque amiante et ses effets. • Coordonner les actions des acteurs internes et externes intervenants sur le champ de la santé et sécurité lors de l'intervention amiante. • Assurer la mise en œuvre opérationnelle du mode opératoire en phase de préparation de l'intervention amiante. • Conduire l'intervention amiante en maintenant le niveau de prévention et de protection exigé. • Se référer aux documents exigibles afin de sécuriser ses décisions tout au long de l'intervention amiante. • Conduire l'intervention amiante en situations de travail dégradées et/ou d'urgence. <p><u>DC 2 – Transmettre aux opérateurs l'ensemble des informations participant à la démarche de prévention du risque amiante :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Expliquer et vérifier le respect par les opérateurs du mode opératoire, des consignes, des procédures et des informations liées à la prévention des risques. • Transmettre les informations enregistrées nécessaires à l'amélioration de la démarche prévention du risque amiante. <p><u>DC 3 – Vérifier la conformité réglementaire des actions engagées tout au long de l'intervention :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Se référer aux exigences de la réglementation en vigueur <p>Prescriptions minimales de formation applicables en fonction de l'activité exercée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits ; • Connaître les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source ; • Être capable d'appliquer et de faire appliquer des procédures adaptées aux interventions sur des matériaux contenant de l'amiante ; • Être capable d'appliquer et de faire appliquer un mode opératoire. <p>Prescriptions minimales de formation du Personnel d'Encadrement de Chantier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaître les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé, notamment les effets cancérigènes et l'effet synergique du tabagisme ; • Connaître les exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés (risques électriques, risques chimiques, chute de hauteur...) : notamment protection des travailleurs, dispositions relatives à la surveillance médicale et à l'information personnelle des travailleurs, droit de retrait en cas de danger grave et imminent ; • Connaître la réglementation relative à l'élimination et au transport des déchets amiantés ; • Connaître les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante ; • Connaître les modalités d'identification des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ; • Être capable de transmettre aux opérateurs l'information sur la prévention des risques liés à l'amiante ; • Connaître les limites d'efficacité des EPI, y compris les facteurs de protection assignés, et les durées de port en continu recommandées. 	<p>Durée de la Formation : 35 Heures soit 5 journées</p> <p>Horaires : De 08 : 00 à 12 : 00 Heures Et De 13 : 00 à 16 : 00 Heures</p> <p>1 Pause par demi-journée Repas Libre</p> <p>Prérequis :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fournir une attestation Médicale indiquant l'Aptitude au Poste de travail. • Comprendre, Parler, Lire et Ecrire la langue Française (Pour les stagiaires ne maîtrisant pas la langue, prévoir un interprète et avertir le centre lors de l'inscription). • Maîtriser les bases mathématiques (Soustraction - Addition - Division - Multiplication). <p>Lieu de Formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adresse : ARFL Formation 1, rue Moïse Polka 97122 BAIE MAHAULT • Téléphone : Port. : 06 90 57 51 18 Port. : 06 90 72 99 45 • Mail : arp@amianteaillilles.com
---	--

	PROGRAMME DE FORMATION	FOR 05.10.30
	GERER LES RISQUES AMIANTE LORS D'INTERVENTIONS EN SOUS-SECTION 4	Version 02
	PERSONNEL ENCADREMENT DE CHANTIER - Formation Préalable	03/05/2021

<p>Les points suivants font notamment l'objet de mises en situation sur des Plateformes Pédagogiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Être capable d'appliquer les conclusions de l'évaluation des risques, de choisir des méthodes de travail et de définir des procédures opératoires garantissant la protection des travailleurs et de l'environnement. <p>Sont notamment visées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante et les procédures de contrôle ; • Les procédures de décontamination du personnel et des équipements ; • La mise en œuvre des moyens permettant d'assurer les conditions optimales d'aérodynamique de chantier ; • Les procédures d'entrée et de sortie de zone confinée ; • Être capable d'expliquer aux opérateurs et savoir transmettre le savoir-faire afin de leur faire appliquer ces méthodes et procédures ; • Être capable de s'assurer de la mise en œuvre des équipements de protection collective adaptés en fonction des conditions et des caractéristiques particulières du travail ; • Assurer l'application des consignes et des savoir-faire relatifs aux conditions d'utilisation et de maintenance de ces équipements, notamment leur entretien et leur remplacement ; • Être capable de choisir des EPI adaptés ; • Être capable de mettre en œuvre toutes les mesures correctives nécessaires à la bonne réalisation des chantiers ; • Être capable de faire appliquer les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation, de transport et d'élimination des déchets ; • Connaître les situations d'urgence et être capable d'identifier toute situation anormale, notamment accident ou intoxication. Être capable de définir la conduite à tenir dans ces situations et de la faire appliquer. 	<p>Référentiels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Arrêté du 23 Février 2012 définissant les modalités de formations des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante. • Code du Travail • Code de la Santé Publique • Code de l'environnement <p>Moyens Pédagogiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Groupe de 10 Personnes • Salle de Formation • Paper Board • Vidéo Projecteur • Diaporamas Pédagogiques • Vidéos Pédagogiques • Etude de Cas • Mise en Situation • Plateforme Pédagogique • Documents / Vidéos INRS • Documents / Vidéos OPPBTP <p>Méthodes Pédagogiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En salle et/ou sur la Plateforme Pédagogique, le stage s'appuie sur une alternance entre la théorie et la pratique avec des exposés, des échanges, des débats entre les stagiaires, ainsi que des activités d'applications et de mise en situations liées à l'activité de l'apprenant. <p>Moyens Humains :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Partie Administrative : La partie administrative est gérée par l'équipe pédagogique du Centre de formation ARFL. • Partie Technique : Les sessions sont animées par des formateurs titulaires d'une Attestation de Compétence de Formateur Amiante SS4 ou par tout intervenant ayant une expérience dans le domaine d'activité des Stagiaires ou dans la prévention du risque amiante et étant référencé par le Responsable Pédagogique de la formation dispensée. Fiche formateur disponible sur simple demande.
<p>Modalités d'évaluation des Compétences du Personnel d'Encadrement Technique :</p> <p>Partie Théorique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Conditions d'évaluation :</u> Une évaluation théorique de 20 minutes réalisée à partir d'un Questionnaire à Choix Multiple (QCM) • <u>Conditions de Validation :</u> Obtenir au moins 32 points sur 40 pour valider l'épreuve théorique. • <u>Conditions de rattrapage :</u> Si le résultat de l'évaluation est inférieur à 32 bonnes réponses sur l'ensemble du Questionnaire, mais supérieur ou égal à 25, alors l'apprenant devra rattraper des points lors d'un entretien avec l'évaluateur. L'entretien portera sur les modules ayant obtenu le moins de point. <p>Partie Pratique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Conditions d'évaluation :</u> Une évaluation Pratique d'une durée de 60 minutes en continu incluant l'analyse d'une situation concrète adaptée à l'activité exercée par le stagiaire et comprenant la mise en application d'un Mode Opérateur. • <u>Conditions de Validation :</u> 70% des modules acquis sur l'ensemble de l'évaluation en continu pendant les ateliers réalisés sur la plateforme pédagogique. • <u>Conditions de rattrapage :</u> Si le résultat de l'évaluation est inférieur à 70% sur l'ensemble des modules, mais supérieur à 60%, alors l'apprenant devra rattraper des points lors d'un entretien avec l'évaluateur. L'entretien portera sur les modules ayant obtenu le moins de point. 	

Documents à fournir à l'inscription du stagiaire :

- Attestation Médicale indiquant l'aptitude du Stagiaire au poste de travail.
- Devis ou Bon de commande, convention de formation et copie du programme de formation validé par le responsable de formation du Stagiaire ou par la personne validant la commande.

Validation du Stage :

- Présence Obligatoire
- Assiduité et participation
- Réussite au Test du type Questionnaire à Choix Multiples (QCM).
- Réussite au Test d'évaluation pratique sur la plateforme.

Modalités d'évaluation des compétences en page 2 du présent document.

Documents validant la formation :

- Attestation de fin de Stage
- Feuille de Présence complète et signé par les 2 parties.
- Attestation de compétence après validation de la partie Théorique et Pratique.

Durée de validité de l'attestation

- La période de recyclage n'excède pas 3 ans à compter du jour de la délivrance de l'attestation de compétence.

Matériel à apporter :

- Matériel nécessaire à la prise de note.
- Calculatrice
-
- Serviette

Conditions Financières :

Coût - 1750.00€

Paiement : A réception de facture

Validation de l'entreprise :

Date – Tampon - Signature

